



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONG

Question écrite n° 17201

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'évolution du partenariat État-ONG dans le cadre des perspectives de réorganisation du ministre des affaires étrangères et européennes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspirent les propositions de Coordination sud, et en particulier celles visant à renforcer la complémentarité et la valeur ajoutée de la coopération non gouvernementale vis-à-vis de la politique publique de coopération internationale.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, les relations entre l'État et les ONG font l'objet d'une réflexion - toujours en cours - sur l'évolution du dispositif et, partant, sur les modalités de mise en oeuvre de ce partenariat. Cette réflexion - qui s'inscrit dans le cadre du double exercice de la révision générale des politiques publiques et du Livre blanc - a associé dès l'origine les ONG à travers la plate-forme Coordination Sud dans le cadre notamment de la Commission coopération développement (CCD). Le directeur général de la coopération internationale et du développement (DGCID) a ainsi largement évoqué ces perspectives avec les principaux responsables de Coordination Sud lors du dernier bureau de la CCD, le 24 janvier 2008. Par ailleurs - et à la demande du directeur général -, le président de Coordination Sud a été reçu par la commission du Livre blanc (M. Schweitzer) et par la responsable de l'équipe d'audit (Mme Delapalme). M. Rouillé d'Orfeuil a pu ainsi présenter les préoccupations de son association, notamment sur les perspectives d'évolution du dispositif État-ONG. Le secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie a pour sa part tenu, peu après sa prise de fonction, à recevoir les membres du conseil d'administration de Coordination Sud pour écouter leur point de vue sur la réforme du partenariat État-ONG et leur présenter les réflexions en cours du département. À ce stade, le schéma définitif n'est toujours pas arrêté, la réflexion étant toujours en cours, même si plusieurs pistes d'évolution possibles sont envisagées. Parmi ces pistes, celle du transfert d'une partie des crédits à l'AFD, ainsi qu'aux ambassades. S'agissant du dialogue opérationnel et politique avec les ONG, le principe d'une « redynamisation » de la CCD est à l'ordre du jour, sans préjudice de la création d'un « comité des ONG » sous présidence du ministre et en présence du ou des secrétaires d'État. Ce comité serait notamment chargé de veiller à ce que l'action non gouvernementale soit totalement intégrée aux grandes orientations de l'APD et à leur mise en oeuvre. Il veillerait également au respect du pourcentage de la part de l'APD transitant par les ONG conformément aux engagements du Président de la République (objectif de 2 % de l'APD à l'horizon 2009). Le secrétaire d'État a évoqué cursivement la redynamisation de ces instances lors de sa conférence de presse du 19 juin 2008. Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères et européennes s'attachera à ce que l'action non gouvernementale soit désormais systématiquement évoquée dans les documents-cadres de partenariat (DCP), les plans d'action des ambassadeurs et les documents d'orientation stratégique (DOS).

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17201

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1305

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6347